



Panorama de l'info

INTERVIEW

Future bâtonnière, Christiane Féral-Schuhl veut une profession forte

Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet seront respectivement bâtonnier et vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris pour les années 2012 et 2013, en vertu d'un vote où ils ont recueilli 51,6 % des suffrages. Après leur "confirmation" en fin d'année prochaine, Maîtres Féral-Schuhl et Martinet, élus pour deux ans, succéderont le 1^{er} janvier 2012 à Jean Castelain et Jean-Yves Le Borgne. Christiane Féral-Schuhl projette de rendre le Barreau «fier de ses valeurs d'humanité, d'intégrité et de solidarité» et d'unir les avocats pour une profession forte et reconnue.



Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet.

Avec 5 299 voix, sur 10 340 votants, vous avez été élue le 2 décembre dernier dauphine du bâtonnier. Comment avez-vous vécu cette élection ?

Cette élection est certainement l'un des moments les plus intenses de ma vie professionnelle, c'est l'aboutissement d'une campagne longue et structurée. Je pense pouvoir dire qu'Yvon Martinet et moi-même y avons mis toute notre énergie et notre dynamisme. Le Barreau a, à l'évidence, adhéré à notre programme, un projet de rassemblement qui vise à faire de l'Ordre un partenaire au service des avocats. Il m'a paru important de communiquer sur

une nouvelle image de l'avocat, plus représentative des métiers qui sont les nôtres.

Pourquoi avoir choisi de faire équipe avec Yvon Martinet ?

Yvon Martinet conjugue à mes yeux un parcours professionnel et un investissement syndical exemplaires. Il a cofondé en 2002 son cabinet avec Patricia Savin, dans un domaine innovant, celui de l'environnement et du développement durable, et ils ont pu ensemble se positionner en leader dans ce domaine. Parallèlement, après avoir été à 22 ans premier secrétaire de la Conférence des Bâtonniers, il a

été président de l'UJA et chargé de mission pour deux bâtonniers, Paul-Albert Iwens et Christian Charrière Bournazel. Donc, à 43 ans, il est à mes yeux, représentatif d'un Barreau jeune et dynamique. J'ajoute que je le connais depuis 1997, date à laquelle j'animais la commission ouverte des marchés émergents. Puis, un jour de grève en 2006, nous nous sommes retrouvés et avons marché jusqu'au Palais de Justice. Nous avons alors envisagé de créer ensemble un réseau de cabinets de spécialités, ce que nous avons mis en œuvre avec la création de Droits croisés. Il était donc parfaitement normal que l'on se retrouve autour d'un projet commun au Bâton-



Panorama de l'info

nat. Je n'ai mis qu'une minute à le choisir et il m'a fait l'immense joie d'accepter en moins de temps encore.

Selon vos propos de campagne, vous souhaitez mettre en œuvre une véritable «révolution numérique» au sein du Barreau de Paris, par quelles mesures allez-vous commencer ?

Je dirais plutôt qu'il faut que l'avocat puisse exercer facilement dans son nouvel environnement numérique. J'ai deux axes, le premier est de saisir l'opportunité de la dématérialisation des procédures qui s'impose aux avocats à compter du 1^{er} janvier 2011. Je voudrais étendre la signature électronique sécurisée à tous les avocats. Selon moi, il y a la possibilité de créer un véritable trait d'union entre tous les avocats et de leur permettre d'échanger en toute confidentialité. C'est le moyen de nous positionner comme une profession forte, titulaire du secret professionnel. L'enjeu est politique. Le deuxième axe consiste à réduire les charges grâce à une centrale d'achats

qui permettra de négocier des accords-cadres sur une quinzaine de services dont l'avocat a besoin au quotidien. Nous les avons référencés et dans cette liste figure l'informatique, l'archivage numérique et d'autres services qui tournent autour du numérique.

Qu'avez-vous prévu de faire pour soutenir les jeunes avocats ? Allez-vous renforcer le nombre de pépinières et si oui, pensez-vous qu'il soit possible d'étendre la mesure aux cabinets individuels ?

Pour les jeunes, nous avons prévu une série de mesures. Tout d'abord mettre en place un observatoire leur permettant de connaître l'état du secteur de manière à ce qu'ils puissent orienter leur spécialisation. L'idée étant de leur dire qu'aujourd'hui il y a des ouvertures, par exemple dans le sport ou dans l'immobilier. En résumé, répertorier les différentes spécialités au sein de la profession. Nous souhaitons également favoriser une formation d'excellence, avec la mise en place en

formation continue, mais aussi dans le cadre de la formation initiale, de modules professionnalisant par spécialité, pour cultiver les différents métiers de la profession. Mais également proposer des modules plus proches de la vie professionnelle, par exemple tout ce qui est lié à la psychologie, à la gestion des relations humaines, des outils de diagnostics, des business plans, pour aider les avocats à devenir des entrepreneurs à part entière. Nous envisageons de faciliter les transitions, notamment en procédant à une analyse au cas par cas pour réduire les cotisations. Faciliter la domiciliation est une autre de nos préoccupations et c'est dans ce contexte que la pépinière est intéressante. Tout est axé sur une facilitation de l'installation et une réduction des charges. Nous voulons des solutions simples, pragmatiques, qui visent à répondre à des préoccupations qui ont été exprimées pendant la campagne, notamment via nos enquêtes en ligne. ■

Propos recueillis par Céline Valensi

Des contrôles gratuits pour les véhicules professionnels

Dans le cadre de l'opération «Prévenir le risque routier en entreprise», les professionnels de l'automobile participant à l'opération se sont engagés à réaliser gratuitement à la demande d'une entreprise le contrôle des véhicules d'entreprise (quelle qu'en soit la marque). Ce dispositif gratuit s'adresse à tous les chefs d'entreprise et salariés qui utilisent un véhicule pendant leurs heures de travail. Les points contrôlés sont les suivants : pneumatiques (y compris la roue de secours) - dimension, indice de vitesse, état des pneus, usure, pression, état des jantes, conformité par essieu - visibilité : état du pare-brise, fonctionnement et efficacité des essuie-glaces, fonctionnement des lave-glaces, état des rétroviseurs - éclairage et signalisation : contrôle du fonctionnement et de l'état des feux de position, de route, de croisement, stop, indicateurs de direction, de détresse, de brouillard, de plaque arrière, de recul, contrôle du réglage des phares. Ces opérations font l'objet de la remise d'un certificat en cas de conformité.